

Commune de Suze

Conseil municipal du 3 juillet 2024

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Fabien Lombard
- Absents, ayant donné pouvoir : M. Eric Rolland, ayant donné pouvoir à Mme Marielle Gauthier
- Secrétaire : Mme Sophie Fourquin

Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 - Compte-rendu de la décision n°2024-03 : convention de prêt de matériel à La Rurale
- 4 - Loi APER : bilan de la concertation
- 5 - Cadeau de départ en retraite aux agents
- 6 - Poste d'agent d'entretien de la mairie
- 7 - Rapport d'observation de la Chambre régionale de Comptes sur le CCVD
- 8 - Questions diverses

M. Ad Koolen informe qu'il enregistre la séance.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2024 est approuvé, à l'unanimité des présents. Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

Arrivée de Fabien Lombard à 20h05

2 - Compte-rendu de la décision n°2024-03 : convention de prêt de matériel à La Rurale

Les organisateurs de La Rurale ont sollicité le prêt du matériel suivant : barrières Vauban et traversée de route pour passage de câbles électriques.

Une convention de prêt a été signée pour une mise à disposition du 28 au 30 juin 2024. Il faut saluer l'arrangement trouvé entre l'association du marché du tiroir et la Rurale pour que la traversée, déjà installée par le Marché du tiroir pour tout l'été, ne soit pas démontée. Un prêt de matériel a solutionné cette situation.

3 - Compte-rendu de la décision n°2024-04 : bâtiment Ecole-Logements : reprise des câbles électriques en façade

Considérant qu'il y avait nécessité à intervenir rapidement pour sécuriser les câbles électriques, un devis d'un montant de 1 248 € HT, soit 1 497,60 € TTC a été accepté auprès de l'entreprise Valdrôme Electricité. Les travaux ont été réalisés le 3 juillet avec l'aide d'un camion-nacelle. Tout le tour du bâtiment de l'école et des logements a été sécurisé car il y avait de nombreux points de fixation à reprendre.

4 - Loi APER : bilan de la concertation

Conformément à la délibération prise le 15 mai 2024 fixant les modalités de concertation du public, un dossier d'information sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables a été consultable en mairie du 1^{er} juin au 30 juin 2024. Aucune observation n'a été consignée dans le registre durant ce délai. Suite à cette phase de concertation, il est proposé aux élus de délibérer de manière à fixer en zones

d'accélération pour le développement du photovoltaïque l'ensemble des toitures publiques et privées, ainsi que les espaces de stationnement public de la commune. Le Parc Naturel Régional du Vercors a été consulté en tant que gestionnaire de la zone Natura 2000 de Suze. Le Parc a établi une convention cadre à ce sujet. Suze étant en cours d'adhésion, elle ne s'applique pas encore à la commune mais les orientations qui sont prises sont totalement conformes à celles définies dans le texte qui a été soumis à la concertation. Pour rappel, la décision va être transmise à l'intercommunalité en charge de recueillir et de délibérer sur l'ensemble des propositions de son territoire. Puis cette proposition collective sera transmise en préfecture avant la fin de l'année.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

5 - Cadeau de départ en retraite aux agents

Considérant que la prime de pouvoir d'achat n'a pas été octroyée au personnel communal en 2024, considérant que la commune se doit d'offrir à son personnel des prestations sociales, il est proposé d'approuver le principe d'attribuer un cadeau d'une valeur de 200 € sous forme de bon d'achat à Mme Yvette Morel dont les fonctions cessent en juillet 2024. Ce bon d'achat sera offert à Mme Morel le 10 juillet prochain lors de son pot de départ.

A ce geste social s'ajoutera le cadeau prévu pour remercier Mme Morel de ses bons et loyaux services durant de longues années. Les élus ont apprécié sa grande disponibilité.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

6 - Poste d'agent d'entretien de la mairie

Afin de remplacer Mme Yvette Morel, un poste a été ouvert pour recruter un nouvel agent d'entretien. Deux candidatures ont été reçues, dont une non conforme. Il manquait la lettre de motivation demandée, ceci malgré une relance.

Le 2 juillet 2024, la commission de recrutement composée de Mesdames Sophie Fourquin, Dominique Chapelle, Sylvie Bonnassieux et Bérangère Driay a rencontré Mme Danielle Petit.

La commission donne un avis favorable à l'éventuelle embauche de Mme Danielle Petit pour un contrat de 12 heures hebdomadaires afin d'assurer l'entretien de l'école, de la mairie et de la salle communale.

Elle habite sur la commune et complète ce temps de travail par des emplois de services à la personne. Notons qu'elle a également accepté le remplacement ponctuel à la cantine sur 9 jours en octobre et novembre. Les conditions d'embauche seront transmises à l'intéressée afin de connaître rapidement sa décision.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

7 - Rapport d'observation de la Chambre régionale de Comptes sur le CCVD

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée. Lors de sa séance du 12 février 2024, la chambre a arrêté des observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 30 avril 2024, ces observations définitives doivent être présentées en conseil municipal et donner lieu à un débat. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

En conseil communautaire, ont été évoqués notamment les types de contrat de travail auxquels la CCVD recourt qui gagneront à être davantage pérennes. M. Ad Koolen précise qu'effectivement la CCVD répond à des projets dont les actions sont limitées dans le temps, en général entre 1 et 3 ans. De ce fait, des contrats de travail sont établis sur la durée de l'action. Ce rapport de la cour des comptes est extrêmement complet et montre de nombreux points positifs dans la gestion de l'intercommunalité.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

8.1 - Question diverse : organisation des élections législatives anticipées

Le maire tient à remercier les habitants qui ont proposé de venir tenir le bureau de vote. Plus d'une dizaine de personnes se sont mobilisées. Le maire remercie aussi la secrétaire de mairie, Mme Laetitia Suillerot pour sa grande disponibilité, ainsi que tous les élus municipaux.

Mme Bérangère Driay souligne également le fort taux de participation lors du premier tour, dimanche 30 juin 2024. Sur 231 électeurs, 203 sont venus voter ce qui représente un taux de participation exceptionnel de 87%. Elle remercie les Suzois pour leur civisme.

8.2 - Question diverse : Chemin du Maillet

Ce dossier devrait bientôt arriver à son terme. Pour rappel il a été suivi en partenariat avec la commune de Montclar, commune sur laquelle passe la majorité du chemin. Le devis a été accepté par la famille Permingeat. Les actes finaux sont en cours de rédaction et nécessiteront un dernier passage en conseil pour approbation. Ensuite le balisage et l'entretien pourront débuter.

8.3 - Question diverse : procédure en cours concernant le CR1

La commune a versé la consignation demandée et se tient dans l'attente de la venue de l'expert désigné. Concernant l'entretien des chemins, notons qu'un peuplier situé sur une parcelle privée est tombé sur le chemin de Chamard ce lundi 1^{er} juillet. Le signalement avait déjà été transmis au propriétaire du terrain. Mme Bérangère Driay remercie Messieurs Wladimir Imbert, Nicolas Thomé et Denis Lantheaume pour leur intervention et réactivité. Le chemin était dégagé deux heures après le signalement. Les deux riveraines impactées ont remercié l'équipe qui est intervenue.

8.4 - Question diverse : défense incendie

M. Ad Koolen souhaite faire le point sur le plan de défense incendie.

Le maire rappelle qu'un montant a été fixé au budget 2024 (10 000 €) pour consulter un bureau d'étude. Un devis sera demandé à la société Naldéo, sise à Montélimar. Un autre devis pourra être demandé auprès d'une autre entreprise si on en identifie une dans la région. Il n'y a beaucoup moins d'aide de la DGF pour la défense incendie (avant l'aide pouvait s'élever à 80 %).

Question de M. Ad Koolen : afin de minimiser les risques de départ de feu, comment refaire une communication pour cet été auprès de la population ?

Il est proposé de rediffuser le flyer de la préfecture par mail à l'ensemble des habitants de Suze. Pour l'été 2025, il est envisagé de faire une page dédiée aux risques des feux de forêt et aux obligations des propriétaires dans le bulletin diffusé au printemps.

8.5 - Question diverse : projet de classement du synclinal de St Pancrace

Une rencontre a eu lieu en mairie entre les 3 communes concernées (Suze, Cobonne, Gigors et Lozeron) avec la DREAL le 24 juin 2024. Un bureau d'étude a été recruté par la DREAL pour travailler sur le périmètre à définir. Etaient présents à cette réunion la responsable de la Drôme (Mme Elodie Courtial) et le responsable régional (M. Christophe Charrier) ainsi que des élus des trois communes dont les maires. Il était important que l'information soit identique au niveau de chaque commune. Cette étude est prévue sur une année et permettra de définir entre autres jusqu'où va le périmètre dans son piémont. Les élus ont rappelé qu'ils souhaitent que cette candidature soit validée et déposée avant la fin de mandat. Dès la parution de l'étude, une réunion de présentation informera collectivement tous les élus des 3 communes afin que soient débattus les avantages mais aussi les contraintes liées au classement. Puis une réunion sera organisée avec la population et les associations locales.

Question de Sylvie Bonnassieux : y-a-t-il d'autres sites en cours de classement dans la Drôme ? M. Fabien Lombard explique qu'il n'y a plus de nouveaux sites repérés sur la Drôme, le dernier classé étant celui du cirque d'Archiane. Le site de St Pancrace fait donc partie d'une nouvelle liste potentielle. Les représentants de la DREAL au niveau départemental et régional semblent convaincus. Il faudra convaincre le niveau national par la complémentarité avec le synclinal de Saou et la confidentialité de St Pancrace qui peuvent être

des points forts. Notons que ce n'est pas parce qu'un site est classé qu'il est médiatisé par le niveau extra communal. La communication reste uniquement à l'échelle des communes.

8.6 - Question diverse : pastoralisme

La CCVD et le Parc du Vercors ont entrepris le recensement conjoint des points de tension liés au multi-usage dans la Gervanne-Sye. Une séance de travail a eu lieu le 28 juin 2024 pour réunir acteurs du tourisme, éleveurs et élus. A l'automne, une nouvelle réunion suivra cet inventaire des points de friction. L'objectif sera la mise en place d'un plan d'actions.

M. Ad Koolen demande que le compte-rendu soit transmis aux élus et informe qu'il souhaite participer à la prochaine réunion. Mme Béragère Driay diffusera l'invitation dès réception, la date n'ayant pas encore été fixée.

8.7 - Question diverse : urbanisme

Mme Dominique Chapelle présente le dossier de déclaration préalable déposé par M. Michel Gauthier pour une installation de 8 panneaux photovoltaïque sur la toiture de son domicile à Chosséon. La commission urbanisme ainsi que le service instructeur de la CCVD ont émis un avis favorable.

8.8 - Question diverse : financement fonds transition

Le financement du nouvel investissement à la salle Vivier pour pallier les nuisances acoustiques a été accepté par la CCVD dans le cadre du fonds transition à hauteur de 50 % de la dépense. Les travaux débiteront le lundi 8 juillet 2024 et dureront 3 jours.

8.9 – Question diverse : informations culturelles

Mme Noëlle Lantheaume rend compte de divers points. La commission culture itinérante de la CCVD s'est réunie dans les locaux de la mairie de Suze le vendredi 28 juin 2024. Elle félicite le club intergénérationnel pour l'exposition de peinture de grande qualité. Outre les membres de la commission, le marché du tiroir, le comité des fêtes et le domaine de Peylong ont présenté leur activité pour cet été. La responsable de la commission a présenté le programme de la CCVD basé sur trois actions. Pour information, le fonds de soutien aux actions culturelles a été diffusé. Les dossiers sont à transmettre pour septembre. Ils doivent être portés par des associations qui ont une envergure extra communale.

Le spectacle de Fulgurance se déroulera le jeudi 11 juillet 2024 à Suze dans la cour de la mairie.

Mme Noëlle Lantheaume a participé à l'assemblée générale de l'épicerie de Beaufort : cette association existe depuis 2016, elle est en constante augmentation et son déménagement est prévu en septembre dans des locaux communaux de 80 m². Elle permet de créer du lien entre les habitants de la Gervanne et propose des ateliers cuisine. 6 salariés y travaillent et ont participé à la commission « plus-mieux-bien » pour l'élaboration du nouveau projet d'implantation.

8.9 – Question diverse : Ad Koolen point sur les besoins en travaux

M. Ad Koolen demande que les arbustes soient taillés au niveau du carrefour. Il est noté également que les véhicules roulent souvent trop vite sur la route de Cobonne et la route des plaines. Un panneau pourrait être installé lorsqu'elles sont sur fréquentées les lundis d'été lors des marchés du Tiroir. Il serait également nécessaire de tailler les abords du virage après chez Mme Jaillet. Voir s'il s'agit d'une partie communale ou si c'est sur du terrain privé.

Suspension de séance : question de M. Serge Krier

Quel entretien la commune va-t-elle faire sur le chemin du Maillet dans le champ où apparaissent de grosses ornières de tracteur. Il lui est répondu que ce fera partie de l'entretien à voir avec la CCVD. Sinon cela sera pris en charge par le budget voirie de la commune.

Suspension de séance : point présenté par M. Robert Gauthier

M. Robert Gauthier envisage de faire restaurer le vitrail de la chapelle situé au-dessus de la porte d'entrée. Dans ce but, sept esquisses ont été réalisées par un vitrailliste de Valence. Elles sont présentées à l'assemblée. Le conseil municipal salue cette belle initiative et remercie M. Robert Gauthier.

Fin de la séance à 21h30.

Prochain conseil municipal : mercredi 11 septembre 2024, 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 5 juillet, 14 h : temps de travail avec Chado
- 8 juillet, 14h30 : projet « Cœur de village », venue du Département pour étudier la voirie
- 9 juillet, 14h : GT PLUI à Eurre
- 10 juillet, 20h : GT « Cœur de village »
- 11 juillet, 19h : spectacle dans le cadre de Fulgurance
- 12 juillet, 14h : commission « Transition énergétique »
- 14 juillet, 19h : soirée intergénérationnelle suzoise

Trêve estivale

- 28 août, 20h : réunion d'équipe

Le secrétaire,
Sophie Fourquin



Le maire,
Bérangère Driay

